

19 déc 2025 -18:32

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2025

Couverture budgétaire missions de gestion civile 2025

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la planification indicative relative aux missions de gestion civile pour 2025 et a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à leur couverture budgétaire.

Plus concrètement, la participation de la Belgique est confirmée dans le cadre de la provision interdépartementale gestion de crise civile pour :

- les missions de l'OSCE existantes en Moldavie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo auxquelles la Belgique n'a pas encore pris part
- les Hybrid Rapid Response Teams, un nouveau format de réponse de crise de l'UE auxquelles la Belgique n'a pas encore participé

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

Audrey Jacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquier@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be